Mairie
80B Allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 055/2020 - registre 5
Délégation de fonctions à M. Fabiano Chiarucci, 4ème adjoint au maire

Le Maire de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 27 mai 2020

Vu la délibération n° 15 du 14 septembre 2020 portant le nombre d'adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Fabiano Chiarucci, 4ème adjoint au maire.

ARRETE

Article 1

A compter du 14 septembre 2020, M. Fabiano Chiarucci, 4ème adjointe au maire, est délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- La Voirie,
- Les travaux,
- Le patrimoine,
- L'urbanisme.

Article 2

Il est également donné délégation de signature à M. Fabiano Chiarucci, 4ème adjoint au maire, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations. Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

Article 3

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Fabiano Chiarucci, 4ème adjoint au maire.

Article 4

Le secrétaire général de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est transmise au comptable de la collectivité.

Article 5

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Le 16 septembre 2020

Signature de l'élu
Fabiano Chiarucci

Le Maire
Christian Féroussier